

## Communiqué de presse

### Simplifier l'organisation des transports publics en Rhône-Alpes : une forme inédite de partenariat engagée sur l'aire métropolitaine lyonnaise

Mardi 28 janvier 2014 se sont réunis les membres du Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMTAML). A cette occasion a été approuvée la Convention de partenariat relative à l'élaboration d'un schéma prospectif de mobilité 2030, entre le syndicat mixte et les Conseils généraux de l'Isère, de la Loire et de l'Ain.

Le SYTRAL, pour la communauté urbaine du Grand Lyon, les communautés d'agglomération Saint-Etienne Métropole, Pays Viennois et Porte de l'Isère, et la Région Rhône-Alpes, réunies depuis 2013 dans le Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise, entérinent ainsi le principe d'une ouverture aux Conseils généraux de l'Isère, de l'Ain et de la Loire, en vue de leur adhésion à l'horizon 2015.

Pour Jean-Jack QUEYRANNE, Président du Syndicat et Président du Conseil régional Rhône-Alpes : « *Cette convention de partenariat est une réelle avancée au service des rhônalpins. Elle symbolise la volonté de la Région, du SYTRAL, des Agglomérations et des Départements de promouvoir une offre de transports coordonnée et rationnelle à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise. Cet accord traduit la vision d'un territoire solidaire et innovant au service de la mobilité.* »

Le schéma prospectif de mobilité 2030 permettra de développer une offre de transports coordonnée, renforcée par des tarifications avantageuses et une information multi-modale pour les usagers. Il établira aussi d'ici la fin de l'année, un **diagnostic des déplacements, des points de saturation** ou de doublons entre les réseaux, et proposera des actions pour améliorer les connexions entre les différents réseaux.

Les membres du SMT AML ont aussi approuvé à l'unanimité le budget primitif 2014, qui s'élève à 575 000€, abondé par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 100 000€ ; 95 000€ pour le SYTRAL ; 61 000€ pour Saint-Etienne Métropole ; 30 000€ pour la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère et 30 000€ pour la Communauté d'agglomération du Pays Viennois, complété par le report de l'excédent de 2013.

#### **T-libr**, tout simplement

Le Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise a mis en place, depuis août 2013, l'abonnement T-libr. Celui-ci propose, sur la carte OÙRA!, des combinaisons entre les réseaux de transport de ses membres : Région (TER), SYTRAL (TCL), Communautés d'agglomération Saint-Etienne Métropole (STAS), Porte de l'Isère (Ruban) et Pays Viennois (L'VA), à des tarifs préférentiels. Près de 6 000 abonnés en bénéficient déjà.

#### Contact presse :

Clémence CAPRON

04 26 73 49 57 – 06 87 56 05 48 - [ccapron@rhonealpes.fr](mailto:ccapron@rhonealpes.fr)